

ANNEXE F / TRAVAUX PUBLICS

F-1 TRAVAUX PUBLICS		Tarif
F-1.1	Location machinerie lourde	Selon taux de location de machinerie lourde en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)
F-1.2	Location machinerie et outillage	Selon taux de location de machinerie et outillage en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)
		a) Remorque-dompeur : 25.00 \$/h + temps homme b) Camion-flèche : 40.00 \$/h + temps hommes
F-1.3	Temps homme	Selon convention collective en vigueur + 22 % représentant les avantages sociaux
F-1.4	a) Ouverture de valve b) Fermeture de valve	Au coût réel pour la Ville
		35,00 \$ + temps supplémentaires, après les heures normales de travail, selon convention collective en vigueur 4 heures temps hommes si rappel au travail de l'employé(e), selon convention collective en vigueur
F-1.5	Article de tuyauterie	Prix payé + 15 %
F-1.6	Récupération des biens suite à l'éviction par huissier*	a) Véhicules de 3 000 kg et moins : 80,17 \$ par véhicule (comprend véhicule et main d'œuvre)
		b) Véhicules de plus de 3 000 kg mais de moins de 8 000 kg : 123,99 \$ par véhicule (comprend véhicule et main d'œuvre);
		c) Véhicules de plus de 8 000 kg : 187,06 \$ par véhicule (comprend véhicule et main d'œuvre);
		a) Véhicules de 3 000 kg et moins : 15,00 \$ par jour pour l'entreposage
		b) Véhicules de plus de 3 000 kg mais de moins de 8 000 kg : 25,00 \$ par jour pour l'entreposage;
		c) Véhicules de plus de 8 000 kg : 35,00 \$ par jour pour l'entreposage

*Les frais doivent être payés avant d'aller chercher les biens

Les taxes sont applicables dans les tarifs de l'annexe F.

Adopté le 14 janvier 2020 (R-200114-31)